

Le 2 août 2010

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 2 août 2010, à 19 h 30.

Sont présents:

Le maire, M. Gabriel Giguère;

La conseillère et les conseillers suivants : M. Urgel Bergeron, M. Marcel Loignon, Mme Bianca Perreault et M. Louis-André Poulin;

Le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-08-184 Il est proposé par M. Marcel Loignon, secondé par M. Louis-André Poulin et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux
 - Assemblée régulière 19 juillet 2010
- 5- Comptes à accepter
 - Juillet 2010
- 6- Assemblée de consultation – Règlement 211-2010 modifiant le règlement de zonage 148-06
- 7- Avis de motion :
 - Règlement 211-2010 modifiant le règlement de zonage 148-06
- 8- Affaires nouvelles :
 - 8.1- Dérogation mineure – 1220, route Kennedy, lot 4 600 423
 - 8.2- Règlement 212-2010 amendant le règlement 038-98 relatif au stationnement
 - 8.3- Servitude – M. Martin Bernard et Mme Louise Bernard
 - 8.4- Servitude – Mme Cathy Gilbert
 - 8.5- Mandat Richard Poulin, arpenteur – Lots 9A-P et 10A-P du rang Jersey
 - 8.6- Club VTT de St-Côme – Randonnée 5 septembre 2010

- 9- Période de questions
- 10- Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10-08-185 Il est proposé par Mme Bianca Perreault , secondé par M. Urgel Bergeron et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 juillet 2010, tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 10-08-186 Il est proposé par M. Urgel Bergeron, secondé par M. Marcel Loignon et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juillet 2010 soient acceptés selon les chèques #1000421 à #1000486 pour un déboursé total de 147 689.12 \$.

RÈGLEMENT 211-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 148-06 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

- 10-08-187 Le maire, M. Gabriel Giguère, présente les amendements au Règlement de zonage 148-06 afin de préciser les matériaux permis lors de la construction de serres et la façon de les assembler, et pour certains types de bâtiments industriels ou agricoles.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 211-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 148-06

- 10-08-188 Le conseiller, M. Marcel Loignon, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le Règlement de zonage 148-06, afin de préciser les matériaux permis dans la construction de serres et la façon de les assembler de même que pour certains types de bâtiments industriels ou agricoles.

DÉROGATION MINEURE – 1220, ROUTE KENNEDY, LOT 4 600 423

- 10-08-189 Considérant que M. Jean-François Bolduc est propriétaire du lot 4 600 423, numéro civique #1220, route Kennedy;

Considérant que l'immeuble concerné est situé dans une zone résidentielle où l'usage est autorisé, qu'il veut construire une résidence et que celle-ci ne serait pas alignée à la route Kennedy (route 173), mais serait à 70.92 mètres et 85.63 mètres au sud de celle-ci;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté une résolution favorable à sa séance du 14 juin 2010;

Il est proposé par M. Marcel Loignon, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accorde une dérogation mineure afin de permettre un alignement non parallèle de sa résidence à la route Kennedy (route 173), soit un alignement tel que montré sur le plan certificat d'implantation de l'arpenteur Marie-Andrée Gallant, daté du 7 juillet 2010, dossier 3068, minute 6976 pour le lot 4 600 423 du cadastre du Québec.

RÈGLEMENT 212-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT 038-98 RELATIF AU STATIONNEMENT

10-08-190 Attendu que l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C-47.1) permet aux municipalités d'adopter des règlements pour régir le stationnement sur les voies publiques de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe A du règlement 038-98 relatif au stationnement afin d'ajouter certaines sections de rues interdites au stationnement;

Il est proposé par M. Louis-André Poulin, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on modifie l'annexe A du règlement 038-98 afin d'y ajouter la 11^e Rue en entier, la 12^e Rue en entier, et la ruelle Coopérative reliant la 11^e Rue, la 12^e Rue et la coopérative.

SERVITUDE – M. MARTIN BERNARD ET MME LOUISE BERNARD

10-08-191 Il est proposé par M. Urgel Bergeron, secondé par M. Louis-André Poulin et résolu unanimement que l'on autorise le maire, M. Gabriel Giguère, et le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger, à signer un contrat de servitude pour égouts pluvial et domestique, préparé par Me Paul Poirier, notaire, en référence au plan projet de servitude pour le lot 3 747 101 du cadastre du Québec, propriété de M. Martin Bernard et de Mme Louise Bernard, tel que plus amplement décrit dans le plan de M. Richard Poulin, arpenteur, dossier #1744, minute #11867, daté du 19 décembre 2008.

SERVITUDE – MME CATHY GILBERT

10-08-192 Il est proposé par M. Louis-André Poulin, secondé par M. Marcel Loignon et résolu unanimement que l'on autorise le maire, M. Gabriel Giguère, et le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger, à signer un contrat de servitude pour égouts pluvial et domestique, préparé par Me Paul Poirier, notaire,

en référence au plan projet de servitude pour le lot 3 747 063 du cadastre du Québec, propriété de Mme Cathy Gilbert, tel que plus amplement décrit dans le plan de M. Richard Poulin, arpenteur, dossier #1744, minute #11867, daté du 19 décembre 2008.

MANDAT RICHARD POULIN, ARPENTEUR – LOTS 9A-P ET 10A-P DU RANG JERSEY

- 10-08-193 Il est proposé par M. Urgel Bergeron, secondé par M. Marcel Loignon et résolu unanimement que l'on mandate M. Richard Poulin, arpenteur, de la firme Ecceterra, pour produire un plan projet de reconfiguration d'une courbe située à la limite des terrains de la Ferme Robert Paquet et Sylvio Rodrigue, lot 9A-P, M. Marie-Louis Gilbert, lot 10A-P, et M. Denis Gilbert, lot 10A-P, du rang chemin Kennebec section A, canton Jersey, de même qu'une description technique pour le dit projet.

CLUB VTT DE ST-CÔME – RANDONNÉE 5 SEPTEMBRE 2010

- 10-08-194 Il est proposé par M. Urgel Bergeron, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise le Club VTT de St-Côme à circuler sur les rues ou routes suivantes le 5 septembre 2010, sous la surveillance des patrouilleurs du Club :

Rang St-Joseph, route 275, rang Langevin, rang 4, rang St-Joseph, traverser route 173, rue Principale (restaurant le Brûlé)

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 10-08-195 À 19 h 56, les conseillers M. Urgel Bergeron et Mme Bianca Perreault proposent la levée de la séance. La prochaine séance régulière sera, à 19 h 30, le 23 août 2010.